

Nom / Prénom

Numéro de candidat

Comptable spécialisé(e)

30 mars 2022

COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

PROPOSITION DE SOLUTION

Durée / Points

90 minutes / 90 points

Les bases juridiques en vigueur au 1er janvier de l'année d'examen font foi.

Cette partie d'examen comprend 12 pages, page de garde incluse. Vérifiez le nombre de pages avant le début de l'épreuve.

Nous vous souhaitons plein succès.

Visa du 1^{er} expert

Visa du 2^e expert

Points

Indications pour tous les problèmes

- Respectez une présentation claire et soignée.
- La TVA est à prendre en considération uniquement lorsque l'indication, par exemple «TVA 7,7 % incluse» ou «comptabilisation selon la méthode au net», est mentionnée dans la consigne et que sa comptabilisation est nécessaire.
- Les comptes à disposition se trouvent sur l'extrait du plan comptable général PME annexé. Aucun autre compte ne pourra en principe être utilisé, exception faite lorsque dans la consigne un compte spécifique est proposé pour la comptabilisation de l'opération.
- Pour les conversions de cours de change, à condition que dans l'exercice concerné aucun cours ne soit donné, le tableau des cours de change figurant sur l'extrait du plan comptable général PME fera office de référence.
- Les écritures comptables devront contenir la désignation des comptes en toutes lettres, par exemple Banque / Caisse, et non en chiffres (numéro de compte). Pour les comptes d'impôt préalable TVA, veuillez ajouter le numéro du compte dans l'intitulé. Les indications correctes seront donc «1170 Impôt préalable TVA» et «1171 Impôt préalable TVA». Les abréviations de comptes sont autorisées pour autant qu'elles soient sans équivoque (par ex. Bq/Cré. L&P).
- Lorsque dans les consignes aucune indication n'est mentionnée, les comptes de stocks sont gérés comme des comptes sans mouvement (méthode de l'inventaire intermittent) et les factures doivent être comptabilisées (pas de comptabilité des postes ouverts).
- Le nombre de lignes requis pour la solution ne doit pas nécessairement être le même que le nombre de lignes proposé dans les grilles de solution (par exemple pour les écritures comptables).
- Les résultats intermédiaires et finaux seront arrondis aux 5 centimes.

NOUVEAU

- Veuillez noter que, par rapport aux examens des années précédentes, les comptes «créances sur carte de crédit» et «correction de l'impôt préalable» ont été ajoutés dans l'extrait du plan comptable général PME.

Problème 1 – Journal d'écritures et bouclage d'une société anonyme

51,0 points

Situation de départ

La société de production **Huber Fenêtres SA**, basée dans le canton de Fribourg, est spécialisée dans la fabrication de fenêtres de haute qualité.

Veuillez indiquer les écritures comptables et le montant des diverses opérations commerciales ci-dessous de l'entreprise Huber Fenêtres SA pour l'année 2021.

La **TVA** est, si nécessaire, à comptabiliser selon la **méthode au net** et est décomptée selon la **méthode effective** sur la **base des contre-prestations convenues**.

Partie 1: Diverses opérations commerciales pour l'année 2021

(32,0 points)

1. Lehmann SA fournit du bois pour la fabrication de fenêtres. Le montant de la facture s'élève à CHF 3 446.40 (TVA 7.7 % incluse).

Doit	Avoir	Montant CHF
Charges de matériel de production	Dettes résult. d'achats (créanciers)	3 200.00
1170 Impôt préalable TVA	Dettes résult. d'achats (créanciers)	246.40

pour les écritures 2,0 points, pour les montants 1,0 point, total 3,0 points

2. Le client P. Freudiger a fait remplacer les fenêtres de sa maison familiale. Les fenêtres sur mesure sont facturées CHF 41 464.50 (TVA 7.7 % incluse).

Créances résult. de ventes (débiteurs)	Ventes de produits fabriqués	38 500.00
Créances résult. de ventes (débiteurs)	TVA due	2 964.50

pour les écritures 2,0 points, pour les montants 1,0 point, total 3,0 points

3. Le propriétaire A. Lovis, qui a fait rénover le grenier de sa maison à 3 appartements, a rencontré des difficultés de paiement. La totalité pour les fenêtres du toit lui a été facturée CHF 24 051.60 (TVA 7.7 % incluse). Sur ce montant A. Lovis a déjà payé CHF 8 000.00. En vertu du concordat convenu, A. Lovis transfère la moitié du montant restant dû sur le compte bancaire de Huber Fenêtres SA. Enregistrez le virement et le solde est à amortir.

Banque	Créances résult. de ventes (débiteurs)	8 025.80
Pertes sur débiteurs	Créances résult. de ventes (débiteurs)	7 452.00
TVA due	Créances résult. de ventes (débiteurs)	573.80

pour les écritures 3,0 points, pour les montants 1,0 point, total 4,0 points

4. Pour la révision des comptes annuels 2020, la fiduciaire Profid SA chargée de cette tâche facture CHF 3 950.00 (TVA 7.7 % incluse).

Doit	Avoir	Montant CHF
Charges d'administration	Dettes résult. d'achats (créanciers)	3 667.60
1171 Impôt préalable TVA	Dettes résult. d'achats (créanciers)	282.40

pour les écritures 2,0 points, pour les montants 1,0 point, total 3,0 points

5. Le client P. Freudiger vire CHF 40 635.20 (TVA 7.7 % incluse) sur le compte bancaire de Huber Fenêtres SA et règle la facture pour les fenêtres remplacées dans sa maison individuelle (voir cas 2). Comptabilisez l'escompte et le virement bancaire.

Ventes de produits fabriqués	Créances résult. de ventes (débiteurs)	770.00
TVA due	Créances résult. de ventes (débiteurs)	59.30
Banque	Créances résult. de ventes (débiteurs)	40 635.20

pour les écritures 3,0 points, pour les montants 1,0 point, total 4,0 points

6. Des fenêtres fabriquées dans les propres ateliers de Huber Fenêtres SA ont été installées dans le nouvel espace administratif de la société. Les fenêtres sont activées pour CHF 8 700.00.

Immeuble	Prestations à soi-même	8 700.00
-----------------	-------------------------------	-----------------

1,0 point

7. L'une des trois camionnettes a été remplacée par une nouvelle avec les conditions suivantes:

Valeur comptable de l'ancien véhicule	CHF	800.00
Valeur de reprise	CHF	2 000.00 (TVA exclue)
Prix d'achat du nouveau véhicule	CHF	28 971.30 (TVA 7.7 % incluse)

Tous les véhicules font l'objet d'un amortissement comptable direct.

Comptabilisez la facture de la nouvelle camionnette, la compensation de la reprise et le résultat (gain ou perte). Le paiement de la facture se fera plus tard et ne doit, par conséquent, pas être comptabilisé.

Véhicules	Dettes résult. d'achats (créanciers)	26 900.00
1171 Impôt préalable TVA	Dettes résult. d'achats (créanciers)	2 071.30
Dettes résult. d'achats (créanciers)	Véhicules	2 000.00
Dettes résult. d'achats (créanciers)	TVA due	154.00
Véhicules	Produits extraordinaires	1 200.00

5,0 points

8. À la fin du troisième trimestre, les comptes 1170 Impôt préalable TVA, 1171 Impôt préalable TVA et TVA due font apparaître les montants cumulés suivants:

1170 Impôt préalable TVA		1171 Impôt préalable TVA		TVA due	
21 448.00	21 448.00	23 422.00	23 422.00	21 448.00	85 793.00
				23 422.00	
				40 923.00	

Indiquez uniquement l'écriture comptable pour le virement bancaire de la TVA due à la fin du troisième trimestre. La tenue des comptes n'est pas requise.

Doit	Avoir	Montant CHF
TVA due	Banque	40 923.00

pour l'écriture et le montant chacun 1,0 point, total 2,0 points

9. L'atelier UltraPlus SA conseille Huber Fenêtres SA dans la conception (design) de la nouvelle série de fenêtres destinée aux nouvelles constructions extravagantes. Les divers conseils sont facturés CHF 8 777.55 (TVA 7.7 % incluse).

Charges pour travaux de tiers	Dettes résult. d'achats (créanciers)	8 150.00
1170 Impôt préalable TVA	Dettes résult. d'achats (créanciers)	627.55

pour les écritures 2,0 points, pour les montants 1,0 point, total 3,0 points

10. Étant donné que les perspectives de croissance sont prometteuses, Huber Fenêtres SA a l'intention de compléter sa gamme de produits avec des fenêtres rétro. Afin de financer l'extension de l'atelier, le capital-actions actuel de CHF 600 000.00 (2 400 actions nominatives à CHF 250.00 valeur nominale) est augmenté de CHF 50 000.00 (200 actions nominatives à CHF 250.00 valeur nominale). Le prix d'émission des nouvelles actions est fixé à CHF 400.00 par action.

La moitié des nouvelles actions seront souscrites par l'actionnaire majoritaire Laurent Huber et libérées au comptant. L'autre moitié est reprise par Olivier Gobat, qui libère sa part comme suit: apport de machines spéciales d'une valeur de CHF 28 000.00 pour la production de fenêtres rétro, le reste est libéré au comptant.

Comptabilisez la souscription et la libération des actions. Utilisez le compte «Actionnaires».

Souscription:

Actionnaires	Capital-actions	50 000.00
Actionnaires	Réserve légale issue du capital	30 000.00

Libération:

Banque (Poste)	Actionnaires	52 000.00
Machines	Actionnaires	28 000.00

total 4,0 points

Partie 2: Diverses opérations comptables pour le bouclage au 31.12.2021

(19,0 points)

1. Extrait du relevé incomplet du compte courant bancaire de Huber Fenêtres SA:

Date	Libellé		Débit	Crédit	Valeur	Solde
...	...		...	...	...	...
31.12.21	Intérêts débiteurs 01.10. – 31.12.	6.00%	21.40		31.12.	...
31.12.21	Intérêts créanciers 01.10. – 31.12.	0.25%		33.80	31.12.	...
31.12.21	Impôt anticipé		?		31.12.	...
31.12.21	Frais		42.80		31.12.	...

Comptabilisez séparément des intérêts débiteurs, les intérêts créanciers, l'impôt anticipé et les frais. L'impôt anticipé est à calculer.

Doit	Avoir	Montant CHF
Charges financières (ints charges)	Banque	21.40
Banque	Produits financiers (ints prod.)	33.80
Impôt anticipé à récupérer	Banque	4.35
Charges financières	Banque	42.80

pour l'écriture et le montant de l'IA chacun 1,0 point, sinon chaque écriture 1,0 point, total 5,0 p.

2. Avant le bouclage, les comptes «Stock matériel» et «Travaux en cours non facturés» indiquent les valeurs comptables suivantes:

Stock matériel	Travaux en cours non facturés
24 000.00	14 000.00

Indiquez les écritures comptables et les montants des opérations commerciales suivantes. La tenue des comptes n'est pas requise.

a. Selon l'inventaire, la valeur du stock de matériel au 31.12.2021 est de CHF 27 000.00. Le stock doit être sous-estimé d'un tiers.

Charges de matériel	Stock matériel	6 000.00
----------------------------	-----------------------	-----------------

pour l'écriture et le montant chacun 1,0 point, total 2,0 points

b. Des fenêtres ont déjà été produites en 2021 pour différents clients, dont certaines ne seront achevées, assemblées et facturées qu'au début de la nouvelle année. Pour ces fenêtres les valeurs suivantes sont à prendre en considération:

Coûts de matériel	CHF 17 200.00
Coûts de fabrication	CHF 32 500.00
Prix de vente (TVA exclue)	CHF 41 900.00

La valeur maximale autorisée par le CO est portée au bilan.

Travaux en cours non facturés	Variation travaux en cours non fact.	18 500.00
--------------------------------------	---	------------------

pour l'écriture et le montant chacun 1,0 point, total 2,0 points

3. Pour les comptes «Créances provenant de livraisons et de prestations (débiteurs)» et «Provision pertes sur créances clients (Ducroire)» les montants suivants sont connus:

Inventaire «Créances clients (débiteurs)» au 01.01.	CHF	120 800.00
Inventaire «Créances clients (débiteurs)» au 31.12.	CHF	80 500.00
Inventaire «Provision pertes sur clients (Ducroire)» au 01.01.	CHF	6 040.00

La provision pertes sur créances clients doit être identique en pourcentage à l'année précédente.

Doit	Avoir	Montant CHF
Provision pertes sur clients (Ducroire)	Pertes sur débiteurs	2 015.00

pour l'écriture et le montant chacun 1,0 point, total 2,0 points

4. La société MiniTec à Dortmund a livré fin décembre des profilés en aluminium pour une valeur de EUR 13 870.00 destinés à la fabrication de fenêtres en bois métal. Le montant de la facture a déjà été comptabilisé au cours comptable. Lors du bouclage, la facture encore ouverte est évaluée au cours maximal autorisé par le CO. Utilisez les cours de change énumérés dans le plan comptable PME distribué pour la détermination du cours et la comptabilisation de la différence de change.

Charges matériel (Ch. financières)	Dettes résult. d'achats (créanciers)	277.40
---	---	---------------

pour l'écriture et le montant chacun 1,0 point, total 2,0 points

5. Pour un emprunt de CHF 300 000.00 contracté en 2018, les conditions suivantes ont été convenues avec le prêteur: taux d'intérêt à 4½ %, dates des échéances d'intérêt au 30 avril et 31 octobre. Comptabilisez l'intérêt couru.

Charges financières (ints charges)	Passifs transitoires	2 250.00
---	-----------------------------	-----------------

pour l'écriture et le montant chacun 1,0 point, total 2,0 points

6. La prime 2022 de CHF 5 127.00 pour l'assurance véhicules de toutes les voitures d'entreprise a déjà été payée à la mi-décembre. Comptabilisez la régularisation.

Actifs transitoires	Charges de véhicules	5 127.00
----------------------------	-----------------------------	-----------------

1,0 point

7. Le sous-locataire d'un entrepôt loué par Huber Fenêtres SA paie le loyer annuel convenu de CHF 3 000.00 de manière trimestrielle en avance. La sous-location trimestrielle est due pour fin février, fin mai, fin août et fin novembre. Le sous-locataire a effectué les virements sur le compte bancaire de Huber Fenêtres SA. Comptabilisez la régularisation au 31.12.2021.

Charges de locaux (loyers)	Passifs transitoires	500.00
-----------------------------------	-----------------------------	---------------

pour l'écriture et le montant chacun 1,0 point, total 2,0 points

8. Un montant total de CHF 28 000.00 a été provisionné au cours des dernières années pour la fête du personnel à l'occasion du 50^e anniversaire de l'entreprise. Par suite de la situation sanitaire liée au Covid-19, la fête a été définitivement annulée. La provision est par conséquent dissoute.

Provisions	Produits extraordinaires	28 000.00
-------------------	---------------------------------	------------------

1,0 point

Problème 2 – Différents cas de comptabilité financière

23,00 points

Les exercices suivants des parties 1 à 3 peuvent être résolus indépendamment.

Partie 1: Personnel

(10,0 points)

Le **Café Bar Arabica** propose de nombreuses spécialités dans le centre de Lausanne.

La fiche de salaire de l'employé de service Silvan Senn:

- a. Complétez les montants manquants dans les champs vides et grisés. Le décompte de salaire est ensuite à comptabiliser. (L'avance de salaire du mois d'avril 2021 a déjà été comptabilisée).

La comptabilisation des cotisations patronales n'est pas requise. N'utilisez que les comptes proposés dans l'extrait du plan comptable PME distribué.

Décompte de salaire			
Café Bar Arabica			
Quai de la liberté 3		Employé/e:	Silvan Senn
1000 Lausanne		Période:	Mai 2021
Salaire mensuel		CHF	3 900.00
Allocations pour enfant		CHF	250.00
Salaire brut		CHF	4 150.00
AVS/AI/APG	5.30 %	CHF	206.70
AC	1.10 %	CHF	42.90
LAA NP	1.20 %	CHF	46.80
LPP (7 % de CHF 1 826.25)		CHF	127.85
Total des déductions		- CHF	424.25
Salaire net		CHF	3 725.75
Avance de salaire avril		- CHF	500.00
Virement bancaire		CHF	3 225.75

2,0 points

Doit	Avoir	Montant CHF
Salaires	Banque	3 225.75
Salaires	Dettes envers assurances sociales	424.25
Dettes envers assurances sociales	Salaires	250.00

3,0 points

b. Indiquez les écritures pour les opérations commerciales suivantes du Café Bar Arabica.

1. Le barman Luca Conti reçoit une avance de salaire de CHF 200.00 en espèce.
2. Le montant de la facture de CHF 538.50 (TVA 7.7 % incluse) pour une annonce d'emploi est à comptabiliser.
3. La facture d'acompte de la Caisse de compensation pour le 2^e trimestre d'un montant de CHF 2 540.00 est réglée par virement bancaire.
4. L'APG vire CHF 3 129.00 sur le compte bancaire de l'entreprise pour le service militaire effectué en mars par le collaborateur David Bergamo.

N°	Doit	Avoir	Montant CHF
1.	<i>Salaires</i>	<i>Caisse</i>	<i>200.00</i>
2.	<i>Autres charges de personnel</i>	<i>Dettes rés. d'achats (créanciers)</i>	<i>500.00</i>
	<i>1171 Impôt préalable TVA</i>	<i>Dettes rés. d'achats (créanciers)</i>	<i>38.50</i>
3.	<i>Dettes envers assurances sociales</i>	<i>Banque</i>	<i>2 540.00</i>
4.	<i>Banque</i>	<i>Salaires</i>	<i>3 129.00</i>

5,0 points

Partie 2: Affirmations sur divers aspects de la comptabilité financière

(6,0 points)

Cochez la case, le cas échéant à l'aide du **Code des Obligations (CO)**, pour déterminer si les affirmations suivantes sont exactes (vrai) ou non (faux).

Affirmations	Vrai	Faux
Les entreprises individuelles et les sociétés de personnes dont le chiffre d'affaires est inférieur à CHF 500 000.00 au cours de l'exercice écoulé ne sont pas tenues, conformément au CO, de tenir une comptabilité double pour l'exercice écoulé.	X	
Le compte de résultat d'une entreprise de production sous la forme juridique de la SA doit faire apparaître au moins les comptes de charges d'exploitation suivants: charges de matériel, charges de personnel, autres charges d'exploitation et charges financières.		X
S'il existe des actifs corporels dépréciés et que l'EBIT et l'EBITDA sont positifs, l'EBITDA est toujours supérieur à l'EBIT.	X	
Conformément au CO, les règles comptables mettent l'accent sur la protection des créanciers. Donc les immobilisations corporelles sont portées au bilan avec prudence, c'est à dire au maximum aux prix pouvant être obtenus sur le marché, lors d'une vente.		X
La compensation du compte «Provision pertes sur créances clients» avec le compte «Créances clients (débiteurs)» est contraire à l'interdiction de compensation.		X
Les actions admises au négoce sur une bourse officielle peuvent être évaluées au prix du marché à la date de clôture du bilan, même si leur valeur d'acquisition est inférieure.	X	

Partie 3: Réserves latentes

(7,0 points)

1. Complétez le tableau ci-dessous de **Producta SA** sur la base des éléments suivants. Les chiffres sont exprimés en milliers de francs.
 - En ce qui concerne le stock matériel, la comptabilité financière enregistre à la fin de 2021 une diminution de 28. Les stocks sont sous-évalués d'un tiers.
 - Fin 2021, les immobilisations corporelles ont été amorties dans la comptabilité financière à hauteur de 30 % de leur valeur comptable. Les réserves latentes ont diminué de 20 % par rapport au début de l'année. Aucun actif corporel n'a été acheté ou vendu en 2021.
 - Les provisions dans la comptabilité financière ont doublé au cours de l'exercice écoulé. En interne, seuls 50 % de la valeur figurant dans la comptabilité financière seraient nécessaires.

Compte	31.12.2020			31.12.2021			Variation des Rés. lat.
	Externe	Interne	Réserve latente	Externe	Interne	Réserve latente	
Stock matériel	132	198	66	104	156	52	-14
Actifs immobilisés	820	845	25	574	594	20	-5
Provisions	32	16	16	64	32	32	+16
Total							-3

chaque ligne 2,0 points, tout ou rien, total 6,0 points

2. Dans son rapport de gestion pour l'année 2021, Producta SA publie un bénéfice de CHF 86 100.

Calculez le bénéfice interne d'entreprise en supposant qu'aucune autre réserve latente que celles indiquées dans le tableau ci-dessus n'a été constituée ou dissoute.

Bénéfice interne d'entreprise: **CHF 83 100** (86 100 - 3 000)

1,0 point

Problème 3 – Entreprise individuelle et commerce de marchandises

16,0 points

L'entreprise en raison individuelle **Droguerie Thomas Meier** est située au centre d'un grand village. En plus du traditionnel assortiment de droguerie, le magasin propose des produits régionaux comme le lait, le fromage et les fruits. Tous les moyens de paiement courants sont acceptés pour le paiement des achats de marchandises. Les clients réguliers peuvent également s'approvisionner en marchandises sur facture mensuelle.

Le trafic des marchandises est comptabilisé selon la méthode de **l'inventaire permanent**. La **TVA** est décomptée selon la **méthode du taux de dette fiscale nette** avec un **taux de 1.2 %**.

Comptabilisez les opérations commerciales suivantes de la Droguerie Thomas Meier et évaluez l'affirmation à la fin de l'exercice. Outre les comptes figurant dans l'extrait du plan comptable PME distribué, le compte **«Consommation propre de marchandises»** est à votre disposition.

1. Différents parfums sont achetés sur facture auprès de Sentido SA pour un total de CHF 2 315.55 (TVA 7.7 % incluse).

Doit	Avoir	Montant CHF
Stock marchandises	Dettes rés. d'achats (créanciers)	2 315.55

pour l'écriture 1,0 point, pour le montant 1,0 point, total 2,0 points

2. Une cliente régulière a acheté, sur facture mensuelle, les marchandises suivantes:

– Müesli Bimbosan:	Prix de vente	CHF 38.95	(TVA 2.5 % incluse)
	Prix d'achat	CHF 22.55	(TVA 2.5 % incluse)
– Pampers Premium:	Prix de vente	CHF 48.45	(TVA 7.7 % incluse)
	Prix d'achat	CHF 30.15	(TVA 7.7 % incluse)

L'achat des marchandises a été enregistré dans la facture mensuelle, mais celle-ci n'a pas encore été payé par la cliente. Aujourd'hui cette cliente régulière rapporte les marchandises: pour le müesli en raison de la date de péremption et pour les couches en raison de la mauvaise taille. La cliente est donc créditée sur la facture mensuelle d'un montant de CHF 87.40.

Comptabilisez la note de crédit et le retour de la marchandise. Le Müesli Bimbosan doit être jeté tandis que les Pampers Premium peuvent être remis en stock.

Ventes de marchandises	Créances résult. de ventes (débiteurs)	87.40
Stock marchandises	Charges de marchandises	30.15

pour chaque écriture 1,0 point, pour les montants chacun 1,0 point, total 4,0 points

3. Par erreur, le propriétaire Thomas Meier a payé la prime d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant de CHF 489.00 à partir de son compte bancaire privé. Effectuez l'écriture comptable nécessaire.

Doit	Avoir	Montant CHF
<i>Charges d'assurances</i>	<i>Privé</i>	<i>489.00</i>

1,0 point

4. Un client achète des compléments alimentaires et paie CHF 164.00 (TVA 2.5 % incluse) avec sa carte de crédit. Le prix d'achat se monte à CHF 90.00.

<i>Créances sur carte de crédit</i>	<i>Ventes de marchandises</i>	<i>164.00</i>
<i>Charges de marchandises</i>	<i>Stock marchandises</i>	<i>90.00</i>

total 2,0 points

5. Le propriétaire d'entreprise Thomas Meier achète du lait, du fromage, des fruits et des articles de droguerie pour son ménage privé tout au long de l'année. En accord avec l'administration fiscale, il sera débité de CHF 6 000.00 pour l'année 2021. La TVA et la diminution de stock de marchandises ne sont pas à prendre en compte.

<i>Privé</i>	<i>Consommation propre</i>	<i>6 000.00</i>

pour l'écriture 1,0 point, pour le montant 1,0 point, total 2,0 points

6. Après déduction de la commission de 3 %, CHF 159.10 est crédité sur le compte bancaire commercial pour la vente par carte de crédit (voir cas 4.).

<i>Banque</i>	<i>Créances sur carte de crédit</i>	<i>159.10</i>
<i>Charges financières</i>	<i>Créances sur carte de crédit</i>	<i>4.90</i>

2,0 points

7. Le compte privé affiche un excédent débiteur de CHF 78 150.20. Le solde doit être balancé de la manière habituelle pour les raisons individuelles.

<i>Capital propre</i>	<i>Privé</i>	<i>78 150.20</i>
-----------------------	--------------	------------------

1,0 point

8. Le bénéfice annuel de CHF 12 500.00 est porté au crédit du compte capital.

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	<i>Capital propre</i>	<i>12 500.00</i>
-------------------------------	-----------------------	------------------

1,0 point

Question finale:

Le propriétaire Thomas Meier a financé son quotidien au moyen de retraits effectués sur le compte bancaire de l'entreprise. Au cours de l'exercice écoulé il n'a pas crédité le compte privé de salaire propre pour son travail fourni ni d'intérêt propre pour son capital investi.

Cochez la bonne case pour déterminer si l'énoncé ci-dessous est vrai (oui) ou pas (non).

«Le fait que le propriétaire de l'entreprise se crédite ou non d'un salaire propre et un intérêt propre, n'a pas d'importance, car le montant des revenus de l'entreprise n'en dépend pas».

- ☒ Oui, c'est correct ☐ Non, ce n'est pas correct

1,0 point